

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni dans la Salle du Mille Club à l'Hospitalet - Rocamadour, le 19 septembre 2022, à 18 H 30, sous la présidence de Mme Dominique LENFANT, Maire

*Nombre de Conseillers en exercice : 15*

*Nombre de Conseillers Présents : 12*

*Date de Convocation : 9 septembre 2022*

**PRÉSENTS** : M. Didier BAUDET, M. Hugues DELPIERRE, Mme GREZE Martine, Mme Mireille HEREIL, M. Jean Baptiste JALLET, Mme Dominique LENFANT, Mme Sophie VILARD, M. Philippe De HOUX, M. Jean Luc MEJECAZE, M Philippe LASVAUX, M. Gérard BLANC, Mme Cyrielle MENOT,

**EXCUSÉS** : M. Pierre AMARE, Mme DAVID LAGORSSE Aurélie, M. Marc LABORIE,

**ABSENT** :

**POUVOIRS** : de M. Pierre AMARE à M. Jean Baptiste JALLET, de Mme DAVID LAGORSSE Aurélie à M. Jean Luc MEJECAZE, de M. Marc LABORIE à M. Didier BAUDET

**Secrétaire de Séance** : Mme Martine GREZE



Mme LENFANT ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.  
Mme Martine GREZE se propose.



## **1- Approbation procès-verbal réunion du 11 juillet 2022**

Aucune observation n'étant formulée, le Procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

## **2- Point sur le dossier Centre des congrès – validation proposition Cauvaldor**

Mme le Maire présente un état récapitulatif des dépenses effectuées au titre du chantier nouvelle mairie : 677 038.61 € ttc, et au titre du centre des congrès 537 791.81 € HT. Concernant les recettes : 311 362.26 € perçus au titre du centre des congrès – les emprunts contractés ont été versés au 3/08/2022 pour le centre des congrès -

Présentation des propositions de Cauvaldor :

- Centre des congrès : Propositions répondant à un besoin du territoire : 1 hémicycle, des gradins fixes, des tablettes et micros, des salles complémentaires pour ateliers. Cependant une offre d'hébergement hôtellerie reste à construire.  
Chiffrage d'un déficit annuel de 180 000 € ttc par Cauvaldor  
Option non privilégiée
- Salle de spectacles : point positif : utilisation possible par les habitants de la commune. Cependant pas de besoins identifiés clairement. Déficit prévisionnel : 375 000 € par an  
Option non privilégiée.
- Mise en sommeil du projet : avantage : coût moindre – situation réversible.  
Inconvénient : mauvaise image- Investissement inutile.  
Option non privilégiée
- Bâtiment administratif : Cauvaldor ayant un besoin prononcé de nouveaux bureaux privilégie cette solution pour y installer les services de Cauvaldex, pour y effectuer des séminaires ou congrès, pour organiser les réunions du comité syndical de Cauvaldor.  
Inconvénient : pas ou peu d'utilisation par la commune. Cependant Cauvaldor se propose d'épauler la commune pour constituer un dossier de transformation du Mille Club en salle des fêtes adaptée aux besoins de la population.  
Option privilégiée.

Suit un débat au cours duquel :

Huges Delpierre confirme avoir déjà entendu dire que Cauvaldex souhaitait quitter le territoire du fait de leur manque de locaux.

Jean Luc Mejecaze constate que si Cauvaldex s'installe sur Rocamadour cela va représenter une dizaine de personnes de plus qui travaille sur Rocamadour en permanence. Il évoque l'éventuel problème de parking pour les élus du territoire lors des réunions du Conseil Communautaire. Il est indiqué que le parking P1 sera disponible car pas payant en soirée (à voir convention à signer avec le Syndicat Mixte)

D'après M. Blanc les élus du Territoire craignent que le Centre des Congrès de Rocamadour représente une concurrence par rapport aux diverses salles déjà existantes.

M. Baudet confirme la nécessité de poursuivre les travaux de la partie centre des congrès jusqu'à la mise hors d'eau et hors d'air. Il évoque les difficultés de Cauvaldor a obtenir un permis de construire sur Souillac pour l'agrandissement des locaux existants.

Jean Baptiste Jallet évoque l'enjeu économique d'avoir les services de Cauvaldor et Cauvaldex sur la Commune.

Didier Baudet précise que des réunions ont eu lieu en présence de l'Architecte et des entreprises afin d'étudier la possibilité d'interrompre le chantier sur la partie Centre des Congrès. A ce jour les entreprises sont averties de la possible modification de l'affectation du bâtiment. Chacune d'entre elles a pu mesurer l'incidence de ce changement. Pour l'heure elles sont dans l'attente de la décision de la mairie et de Cauvaldor.

Pour ce qui est des parties mutualisées l'architecte va procéder à la répartition entre Mairie et Centre des congrès.

Jean Luc Mejecaze évoque le problème des subventions obtenues. Seront-elles maintenues si la destination du bâtiment est modifiée ? Mme le Maire confirme qu'à partir du moment ou Cauvaldex pourra organiser des séminaires (maintien des gradins,...) il n'y aura pas de problèmes.

Jean Baptiste Jallet pense que l'option 4 : bâtiment administratif – respecte en partie l'origine du projet puisque Cauvaldex organisera, dans le cadre du développement de son activité, des séminaires d'entreprises. De ce fait Rocamadour bénéficiera de l'ancrage de Cauvaldor sur le territoire communal.

Suite à ces débats Mme le Maire propose d'adopter la délibération suivante :

Mme le Maire rappelle que les élus ont été invités le 27 juillet et le 25 aout 2022 à assister à la présentation par Cauvaldor des propositions émises par le COPIL pour une reprise du centre des congrès.

M. Didier BAUDET donne connaissance des 4 options envisageables par Cauvaldor et proposées au Conseil Municipal.

Après avoir proposé aux élus de voter à bulletin secret, ce qui n'a pas été retenu par les élus présents, Mme le Maire demande de prendre position sur les propositions émises par Cauvaldor.

A l'unanimité, par 12 voix « pour » + 3 pouvoirs, le Conseil Municipal se prononce pour l'option correspondant à la mise en place d'un pôle administratif de Cauvaldor et de Cauvaldex destiné à recevoir les réunions du conseil communautaire et des séminaires.

Il est précisé que cette décision reste conditionnée à l'accord du Conseil communautaire de Cauvaldor sur la reprise du bâtiment en cours de construction.

### **3- Achat d'un bien immobilier par la commune**

La Mairie a reçu, le 26 aout 2022, de la part de la SCP Isabelle BEAUJEAN, notaire à Gramat, une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) pour les parcelles situées section AR n° 079, 0409, 0411 à l'Hospitalet.

Après étude du dossier et afin de permettre la réalisation du projet d'installer le poste saisonnier de Gendarmerie sur le secteur de l'Hospitalet en remplacement du poste actuellement situé dans la cité et dont l'emplacement présente plusieurs inconvénients : bâtiment difficilement aménageable pour recevoir dans de bonnes conditions les personnes souhaitant s'adresser aux gendarmes – chambres vétustes et humides – parkings et garage des véhicules éloignés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix « pour » + 2 pouvoirs, 1 voix « contre » (Cyrielle MENOT), 3 abstentions (Jean Luc Mejecaze, Aurélie Lagorsse, Martine Grèze) :

- Confirme son souhait de conserver la présence des gendarmes sur le territoire de la commune pendant la saison touristique et souhaite répondre favorablement aux doléances des autorités de la gendarmerie qui demandent de meilleures conditions d'accueil et de travail afin de permettre aux effectifs de pouvoir exercer leurs missions,
- Confirme son intention d'acquérir les parcelles situées section AR n° 079, 0409, 0411 à l'Hospitalet d'une superficie de 1748 m<sup>2</sup> au prix de 175 000 € (cent soixante-quinze mille euros) plus tous frais en sus, afin d'y installer le poste saisonnier de Gendarmerie de Rocamadour.
- Délègue Mme le Maire ou un adjoint pour signer tous documents relatifs à ce dossier dont l'acte chez le notaire.

### **4- Vente bien immobilier de la commune**

Le Conseil Municipal ayant décidé d'acquérir une maison et un terrain afin d'y installer les services du poste de gendarmerie sur l'Hospitalet et afin de faire face à cette dépense, décide, après en avoir délibéré, par 11 voix « pour » + 3 pouvoirs – 1 abstention (Mme Dominique LENFANT), de mettre en vente le local dit « Maison Saint Louis » situé dans la Rue Roland le Preux, parcelle AS 66, superficie totale habitable de 114.21 m<sup>2</sup>, au prix de 280 000 € net vendeur.

Le Conseil Municipal délègue Mme le Maire pour assurer la publicité de cette vente.

Concernant la vente de l'Hôtel de Ville il est décidé d'attendre la fin du chantier de construction de la nouvelle mairie pour prendre une décision.

M. Mejecaze pense que la vente de ces deux biens va priver la collectivité de biens fonciers dans la cité. De plus il craint que l'achat d'un bien tel que celui évoqué ci-dessus prive la commune de moyens pour réaliser d'autres projets.

## **5- Remboursement par le Budget annexe Centre des congrès au budget de la Commune des avances de trésorerie et des frais d'architectes et divers bureaux de contrôle**

Mme le Maire rappelle que par délibération n°2022-042 il a été prévu le remboursement par le budget Centre des Congrès au budget de la commune de la somme de 289 000 € correspondant aux avances de trésorerie effectuées respectivement pour 140 000 € et 149 000€.

Elle indique qu'il y a lieu de faire également rembourser au budget Centre des congrès le montant des honoraires d'architectes et bureaux d'études qui sont payés en totalité par la Mairie du fait que les marchés ont été signés au nom de la Mairie avant la création du budget annexe.

Elle propose la répartition suivante : 25 % du montant de tous les honoraires architectes et divers bureaux de contrôle, assistant à maîtrise d'ouvrage, ... à charge de la Commune, 75% à charge du Centre des Congrès.

Elle donne connaissance du tableau ci-joint qui récapitule les sommes mandatées sur le budget de la Commune, entre le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et le 1<sup>er</sup> aout 2022, pour un montant de 184 679.87 € HT

Ce tableau laisse donc apparaître un montant de 138 509.90 € HT à rembourser par le budget centre des congrès à la Mairie.

Par ailleurs elle indique que la subvention DETR 2019 a été attribuée globalement à hauteur de 600 000 € pour le dossier construction de la nouvelle mairie et du Centre des congrès. Il en est de même pour la subvention DSIL à hauteur de 300 000 €.

Elle propose de répartir ces sommes de la façon suivante : budget Commune : 53.55 %, budget Centre des congrès : 46.45%.

Ce qui permet d'intégrer dans le plan de financement du projet construction de la nouvelle mairie la somme de 321 300 € au titre de la DETR et 160 650 € au titre de la DSIL, et dans le plan de financement du Centre des congrès la somme de 278 700 € au titre de la DETR et 139 350 € au titre de la DSIL

Concernant ces subventions des acomptes ont été perçus en 2020 et notamment un acompte de 90 000 € au titre de la DSIL. Cette somme a été imputée en totalité au budget centre des congrès pour tenir compte des difficultés de trésorerie de ce budget.

A ce jour il y a lieu de faire rembourser à la commune 53.55 % de cette somme soit : 48 195 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Valide le pourcentage de répartition des divers frais de notaire et bureaux d'études, assistant maîtrise d'ouvrage, ....suivant : 25 % à charge du budget de la commune, 75% à charge du budget du centre des congrès
- Valide le pourcentage de répartition de la dotation de l'Etat : DETR et DSIL suivant : 53.55 % budget de la Commune, 46.45 % budget centre des congrès

- Valide le remboursement de la somme de 48 195 € correspondant à la quote part de la subvention DSIL, du budget centre des congrès vers le budget de la Commune
- Valide le remboursement, du budget centre des congrès vers le budget de la Commune, de la somme de 138 509.90 € HT correspondant aux montants des divers honoraires payés par la commune
- Valide le tableau ci-dessous récapitulant les diverses écritures à réaliser

Budget Centre des congrès : DM de virement de crédits

	articles		articles	
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Dépenses</b>	
Remboursement Subvention DSIL au budget annexe	<b>1311</b>	+48 195.00	2313-100	- 48 195.00
<b>Total</b>		<b>zéro</b>		<b>zéro</b>

Budget de la Commune :

	articles		articles	
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Achat Terrain SELVES	2111	45 000.00		
Achat Maison SELVES+ honoraires	<b>2138</b>	140 000.00		
Travaux Maison SELVES	2313	+1704.90		
Remb. DSIL par Centre des Congrès			<b>1347</b>	+48 195.00
Remb divers Honoraires par Centre des congrès			<b>21311-498</b>	+ 138 509.90
<b>Total</b>		<b>186 704.90</b>		<b>+ 186 704.90</b>

## 6- Recensement de la population : recrutement agents recenseurs

Mme le Maire indique que le recensement de la population de Rocamadour aura lieu du 19 janvier 2023 au 18 février 2023. Il est nécessaire de recruter deux agents recenseurs. Les élus ne peuvent pas assumer cette tâche. Les modalités de rémunération ne sont pas encore connues. Le dossier sera donc revu lors d'une prochaine réunion.

## **7- Taxe d'Aménagement : transfert de la fiscalité de l'urbanisme de la DDT vers la DGFIP – fixation du taux de la TA – détermination des exonérations facultatives**

Mme le Maire rappelle que pour l'année 2022 : Les collectivités peuvent délibérer jusqu'au 1er octobre 2022 pour fixer le taux de la taxe d'aménagement ainsi que les exonérations de l'année N+1.

À partir de 2023 et pour les années ultérieures : les délibérations des collectivités en matière de taxe d'aménagement devront être prises avant le 1er juillet de l'année N pour l'année N+1. Les élus confirment leur décision de ne pas modifier le taux voté à 1.8% depuis 2015.

Mme le Maire donne également connaissance des modifications apportées à compter du mois de septembre 2022 à la déclaration de la DENCI (Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire) :

- la DENCI n'a plus à être renseignée pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter du 1er septembre 2022, sauf cas particuliers. Les DENCI des demandes de permis modificatifs et des transferts déposés après le 1er septembre 2022 mais rattachés à une demande d'autorisation d'urbanisme initiale déposée avant le 1er septembre 2022 devront en effet continuer à être renseignées.
- Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée par les redevables auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) via le service « Biens immobiliers ».

## **8- Mise en place d'un Espace numérique de travail à l'école et prise en charge financière**

Mme Martine Grèze présente la possibilité d'intégrer le dispositif ENT (Espace numérique de travail) au sein de l'école de l'Hospitalet. Ce dispositif permet de favoriser la collaboration entre les enseignants et entre écoles. Le projet « ENT-Ecoles » est un projet territorial au carrefour des compétences éducatives des collectivités et de l'Education Nationale.

Elle précise que l'école de Miers et celle d'Alvignac sont déjà équipées. Le coût est de 45 €/an.

Il a été demandé au SIVU l'Etoile de prendre en charge cette dépense.

Les élus donnent un avis favorable à la mise en place de cet équipement et confirment la nécessité de le prendre en charge sur la budget de la commune si le SIVU ne le prend pas de son côté.

## **9- Plus Beaux Villages de France : Commande panneaux - désignation d'un élu délégué**

Après avoir rappelé que la Commune de Rocamadour a été classée « Plus beau village de France » en juin 2022, Mme le MAIRE indique qu'il y a lieu de nommer un Délégué chargé de représenter la commune au sein de l'association des « plus beaux villages de France ».

M. Philippe De Houx se propose.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Valide la candidature de Philippe De Houx qui est donc nommé délégué de la commune auprès de l'association des « plus beaux villages de France »
- Délègue Mme le Maire ou un adjoint pour confirmer cette désignation auprès de l'Association.

#### **10- Divers avenant marché construction nouvelle mairie et centre des congrès**

Mme le Maire présente diverses demandes d'avenant concernant le chantier de la nouvelle mairie et du centre des congrès :

- ID VERDE : modification de leur N° SIRET – Validé
- Qualiconsult : dépassement du délai de fin de chantier – demande de réévaluation – à voir avec Architecte et SDAIL
- Alliance 360 : Demande augmentation tarifs + 3 211.68 € ttc – demande rejetée par Architecte
- 

#### **11- Rapport d'activités 2021 du SYDED**

Mme le Maire indique que le rapport d'activités 2021 du SYDED a été transmis par mail à tous les élus le 10 août 2022. Chacun des élus confirme en avoir pris connaissance et valide les éléments figurant dans ce document.

M. Blanc et M. Mejecaze souhaiteraient qu'une campagne d'informations soit faite pour sensibiliser les particuliers et les professionnels afin que chacun « Trie mieux ».

#### **12- Chapelle des Alix : lancement Mission d'Etude de Diagnostic et de maitrise d'œuvre – dossier pour recherche de Mécénat**

M. Jean Luc MEJECAZE présente le projet de cahier des charges pour une Mission d'Etude de diagnostic et de Maitrise d'œuvre pour la préservation et la conservation de la chapelle des ALIX.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Valide le contenu du cahier des charges présenté
- Valide le lancement de la procédure pour cette mission tout en précisant que le recrutement ne pourra se faire qu'après inscription du programme sur le budget communal.
- Délègue Mme le Maire ou un adjoint pour lancer la procédure

M. Mejecaze précise qu'il présentera lors de la prochaine Commission Culture le dossier de demande de mécénat qu'il a préparé. Il souligne la nécessité de lancer une campagne de demande de dons afin de diminuer au maximum le reste à charge de la commune.



Il indique également que le dossier d'appel d'offres pour le recrutement de l'architecte sera lancé avant la fin de l'année afin de connaître le coût de l'étude et de voir si cette dépense pourra être inscrite au Budget de 2023.

Est évoquée la possibilité de transférer ce bien au Syndicat Mixte en raison de sa forte valeur historique – attention : une extension du périmètre d'intervention du Syndicat mixte serait nécessaire.

### **13- Comptes rendus de commissions**

Réunion PLUI/H : Cauvaldor a recruté une juriste spécialisée en urbanisme : Mme Adeline RIQUIER. Le travail restant à faire sur le PLUI/H étant conséquent, il ne sera pas possible de le faire, comme prévu, en interne sur le service urbanisme. Un nouveau bureau d'étude a donc été recruté. – bureau dans lequel travaille M. Christophe PRUNET que certains élus connaissent déjà -

Le délai annoncé pour la finalisation du PLUI/H est de 5 ans.

**Fête des vignerons d'Eguisheim :** Philippe De Houx relate sa participation aux festivités d'Eguisheim. C'était l'occasion de fêter les 40 ans du pacte d'amitié liant Rocamadour à cette commune d'Alsace. A cette occasion il a reçu un cadeau qu'il remet à Mme le Maire (une nappe). La commune de son côté a offert un tableau de Rocamadour, des gâteaux aux noix et des Rocamadour qui avait été expédiés par la Borie d'Imbert.

### **14- Questions diverses**

**Eglise de Mayrinhac le Francal :** M. Mejecaze signale que la DRAC a réalisé une visite de cet édifice. Des travaux sont à prévoir. Une partie sera réalisée par l'Equipe technique en travaux en régie.

**Intervention de Céline Malignon pour présentation de la journée Syndicat Mixte du 16 octobre 2022 :** Mme Malignon, ne pouvant être présente, a demandé à Mme le Maire de donner lecture d'une note présentant l'organisation de la Fête du Syndicat Mixte prévue pour le dimanche 16 octobre 2022. Les élus sont tous conviés à participer à cette journée festive.

**Mise en lumière de la Chapelle de l'Hospitalet :** Projet porté par le Syndicat Mixte. Des essais ont eu lieu en présence de Mme Delmont de la Drac qui a formulé depuis des prescriptions dont il va falloir tenir compte.

**Prochaine commission Culture :** La date est fixée au jeudi 6 octobre 2022, à 15 h, au Mille club.

**Incendie des 10, 11 et 12 aout 2022 sur les communes de Lacave et Rocamadour :** M. Blanc relate cet évènement en soulignant la solidarité extraordinaire du monde agricole, des pompiers et des services de gendarmerie qui ont permis d'éviter la perte d'une exploitation.

Il suggère d'organiser une réception en collaboration avec la mairie de Lacave pour remercier tous les intervenants.

Il préconise la mise en place de captage d'eau sur la Dordogne pour faciliter l'alimentation des tonnes à lisier.

**Présence du Loup :** M. Blanc signale la présence du Loup dans les Combes de Meyronne.

**Soirée Bénévoles Tour de France :** A prévoir une soirée pour tous les bénévoles ayant participé à l'organisation du Tour de France.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne réclamant la parole, Mme le Maire clôt la séance à 22 heures 15.

Mme le MAIRE,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,